



## Vidange fosse septique a faire par le locataire ou le proprio

Par **POLO Anne**, le **20/11/2016** à **19:58**

Nous avons loué une maison le 1er septembre 2016 - en fait nous ne l'avons occupé que le 21 octobre 2016 car il y avait des travaux qui n'étaient pas finis (pas de plaque de cuisson, radiateurs à remplacer ...) - mais le proprio n'a pas voulu nous la louer plus tard que le 1/09 - nous venons d'apprendre que la dernière vidange de la fosse septique avait été faite en novembre 2012 .... soit il y a plus de 4 ans. Le propriétaire ne devait-il pas la refaire avant de louer ? Idem pour le ramonage de la cheminée, faite il y a un an que nous devons donc logiquement refaire (il y a un insert dans la maison). Quelqu'un peut-il nous dire ce que nous devons faire - nous sommes un couple de retraités de 76 et 66 ans et avons la nette impression de nous être fait "avoir" sur beaucoup de choses ..... MERCI BEAUCOUP A VOUS !